



CONDITIONS DE TRAVAIL CHEZ TELEPERFORMANCE :

STOP AU FLICAGE !!!

Pour rester au « TOPS » toujours plus de COPS ...

Les salarié-es, déjà suivis par des superviseurs, le sont de plus en plus par des outils informatiques... plus ou moins fiables !!! Tous nos gestes et nos conversations sont observés. En arrivant sur nos centres, nous sommes enregistrés par nos badges, puis nos « logs » à l'ordinateur, aux diverses applications et au téléphone de nos postes de travail. Nos appels sont enregistrés et souvent écoutés, et tous nos faits et gestes sont tracés, scrutés,... Nous sommes soumis à un véritable flicage !!!

TP Desktop : de nouvelles armes de surveillance massive

Teleperformance, au lieu de mettre les moyens dans une organisation du travail qui protège la santé des salarié-es, investit dans des logiciels qui suppriment la relation humaine, demandent toujours plus en atteinte d'objectifs quantitatifs et épient nos moindres faits et gestes, uniquement pour satisfaire les actionnaires ! Ces nouveaux modes de contrôle que sont CCMS et TP DESKTOP sont les « bras armés » de la direction. Tout ce que nous faisons, ou pas, peut-être décortiqué de n'importe quel poste informatique dans le monde, par un manager de TP !! Tout sera de plus en plus visible en quelques clics : assiduité, notes d'écoutes, temps de pause et passé aux toilettes, durées de communication, performance, profil du collaborateur. Oui, « Big Brother » s'installe tranquillement parmi nous !!

Ces nouveaux outils informatiques permettront d'identifier en quelques clics les « maillons faibles » à dégager, et les salariés à mettre au pas.

TP pourra demander à ses encadrants d'établir des « rapports d'infraction » pour préparer ou justifier les futures sanctions disciplinaires.

Votre temps au travail ne vous appartient déjà plus, alors soumettez-vous !

Par exemple, au Mans depuis le 13 août 2012, un pilote sur les pauses à été mis en place. Un salarié qui veut prendre une pause doit la demander directement via l'outil CCMS.

Le but de ce pilote est de gérer uniquement le flux d'appels sans se préoccuper du confort et du besoin physiologique du salarié. Bien entendu ce système de flicage à distance via CCMS servira à sanctionner tout dépassement de pause !

Depuis le 1^{er} Janvier 2009, nous sommes passés d'environ 8800 salarié-es (ETP) à 4400 aujourd'hui, alors que l'entreprise a pourtant continué à embaucher ! Il ne s'agit donc pas seulement de la fameuse « attrition naturelle », dont se gargarise la direction, mais bien d'un plan de licenciement massif permanent sans que la plupart des victimes ne bénéficient ni des possibilités de reclassement, ni des conditions d'indemnisation d'un plan de licenciement économique.

La Direction invoque, dès qu'elle le peut, le Règlement Intérieur pour justifier ses pressions et ses sanctions. Pourtant, l'Inspectrice du Travail avait dénoncé certaines clauses qui donnaient trop de pouvoir à l'arbitraire de l'employeur et TP n'a pas daigné se conformer en modifiant le Règlement en conséquence. Quelle peut donc être la valeur juridique de ce Règlement, qui n'a pas été soumis à vos CHSCT ni au C.E National depuis la fusion du 1^{er} janvier 2012 ? TP s'en moque sans doute, ce qui compte pour eux, ce n'est pas que le règlement soit valable, mais que vous en ayez peur !

**SUD dit Stop aux licenciements, à la pression sur tous les salarié-es,
Stop la culpabilisation, à l'infantilisation, Stop à la mise en concurrence des salarié-es,
SUD demande l'arrêt du flicage !!**

SUD demande que les écoutes soient très strictement encadrées et qu'elles soient utilisées uniquement comme un outil pédagogique. Les écoutes ne doivent en aucun cas servir à justifier les licenciements. **SUD refuse que les encadrants de proximité voient leur travail détourné pour appuyer des sanctions disciplinaires et deviennent ainsi des « collabos » à leur insu.**

SUD a une exigence : que les salarié-es ne soient pas juste écoutés, qu'ils soient enfin entendus !!

SUD revendique plus de moyens pour de meilleures conditions de travail ! Nous demandons plus de formations, le recrutement de RH de proximité et non de « cost killers », la mise en place d'assistant-es sociaux indépendant-es, la reconnaissance des qualifications et des métiers,...

SUD se battra dans toutes les instances représentatives du personnel (IRP), dont le comité d'entreprise, pour les salarié-es. On lâche rien !!

Si vous voulez être informé-es, consulté-es pour tous les accords et que vos intérêts soient pris en compte, sans être trahi-es,

UNE SEULE SOLUTION LE VOTE SUD AU C.E LE 25 SEPTEMBRE !!

SUD à TELEPERFORMANCE France

www.sudteleperformance.com ou www.sudptt.org/centresappels/

[Vous pouvez aussi nous retrouver sur l'Intranet via « TPinside »]

Délégué Syndical Central :

Issam BAOUAFI

Tel 06 84 93 63 69

Délégué Syndical Central Adjoint :

Gaylor DUVAL

Tel 06 10 17 59 18